

COMMUNIQUE DE PRESSE

METALEUROP SA : Renouvellement de la période d'observation

Par un jugement du 18 novembre 2004, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la requête du Ministère Public tendant à la prolongation jusqu'au 13 mai 2005 de la période d'observation dont bénéficie METALEUROP SA dans le cadre de son redressement judiciaire. Cette période de 6 mois sera mise à profit pour tenter de bâtir une ou plusieurs solutions de redressement.